

COMMISSION QUALIS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2011

14 H., SALLE C. 43, FACULTÉ DE DROIT, AV. DU 1^{ER}-MARS 26

Présidence	Claire Jaquier		Vice-rectrice – Professeure ordinaire
Membres présents	Alain Kamber	FLSH	Professeur ILCF
	Maximilien Galbarini	FLSH	Conseiller aux études
	Bruno Colbois	FS	Professeur ordinaire
	Peter Kropf	FS	Doyen de la Faculté des sciences - Professeur ordinaire
	Claire Le Bayon	FS	Maître assistante
	Xavier Walter	FS	Doctorant
	Johanne Gagnebin	FD	Assistante doctorante
	Pascal Mahon	FD	Professeur ordinaire
	Samuel Monbaron	FD	Conseiller aux études
	Nathan Kunz	FSE	Assistant doctorant
	Kilian Stoffel	FSE	Professeur ordinaire
	Françoise Voillat	FSE	Conseillère aux études
	Cinzia Dal Zotto	FSE	Professeure extraordinaire
	Jean-François Perret	Secteur qualité	Conseiller auprès de la vice-rectrice qualité
	Dunvel Even	Secteur qualité	Collaboratrice scientifique (rédactrice du PV)
Membres excusés	Gandy Dos Santos	FD	Etudiant BA
	André Kuhn	FD	Professeur extraordinaire
	Simona Pekarek	FLSH	Professeure ordinaire
	Serge Reubi	FLSH	Maître assistant
	Felix Moser	FT	Doyen de la Faculté de théologie – Professeur ordinaire

La séance est ouverte à 14h00

1. Présentation des nouveaux membres

Nouveaux membres :

Maximilien Galbarini	FLSH, conseiller aux études et adjoint du doyen
Nathan Kunz	FSE, assistant
Félix Moser	FT, doyen

Démissions :

Yannick Schneeberger	FLSH, étudiant
Sébastien Varrin	FLSH, conseiller aux études et adjoint du doyen
Patricia Da Costa	FSE, étudiante
Yvan Nieto	FSE, assistant
Emilie Mussard	FT, assistante
Lytta Basset	FT, PO
Pierluigi Dubied	FT, doyen

Pour une représentation paritaire des facultés, les personnes suivantes pourraient être invitées à participer aux séances :

- | | |
|------|--|
| FLSH | • Un étudiant BA ou MA |
| FS | • Un étudiant BA ou MA |
| | • La conseillère aux études |
| FT | • Un étudiant |
| | • Un représentant du corps intermédiaire |

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2010

Le procès-verbal n'appelle pas de remarque. Il est approuvé par l'ensemble des membres présents.

3. Présentation de la base de données recherche et publications

Le projet a été lancé au printemps 2009 et un groupe de travail a alors été créé. Celui-ci a décidé de reprendre la plate-forme de l'Université de Saint-Gall, *Alexandria*. Cette plate-forme doit maintenant être adaptée aux besoins de l'Université de Neuchâtel. Dès que le programme sera disponible, l'UniNE figurera, comme la plupart des universités suisses, sur le site www.portailderecherche.ch/.

Avantages : Une seule saisie des données afin de simplifier le travail des professeurs et collaborateurs ; les pratiques actuelles des instituts ne seront pas modifiées. Les pages personnelles des professeurs seront automatiquement mises à jour.

Accès :

- Soit directement par la base de données, soit par les sites d'institut sur lesquels les informations seront importées automatiquement.
- Les étudiants pourront, comme tout utilisateur, consulter la base de données mais non publier.

Présentation : Les pratiques rédactionnelles des titres des publications étant différentes en fonction des disciplines, la présentation pourra être adaptée, sans pour autant perdre une certaine unité.

Téléchargements et propriété intellectuelle :

- Une information concernant la propriété intellectuelle sera diffusée auprès des personnes qui seront amenées à éditer sur la plate-forme.
- Les documents déposés en format pdf sur le site seront téléchargeables. Il sera aussi possible de faire des liens. Par contre, pour des questions de droits (revues, maisons d'édition), toute contribution ne pourra pas être mise en ligne.

Recueil de données : Depuis 2009, toutes les publications des professeurs ont été listées et sont prêtes à être mises en ligne. Par contre, les collaborateurs devront établir leur liste eux-mêmes.

Contenu : Le portail devrait être une vitrine des activités scientifiques de l'UniNE. A ce titre, tous les types de projets pourront être présentés : projets FNS ou financés par d'autres institutions ; projets de recherche libre.

Mise à jour : Une maintenance informatique est prévue mais le contenu devra être tenu à jour par les instituts et les collaborateurs.

Archivage : Les anciens collaborateurs ne pourront plus éditer sur le portail mais les informations les concernant resteront disponibles pour les utilisateurs.

4. Information sur l'évaluation des cursus

Principes : Il n'y a pas de périodicité fixe des évaluations ; les cursus à évaluer sont déterminés par les facultés, puis soumis au rectorat. Le but de ces évaluations est de poser un diagnostic précis sur un problème qui a été identifié, puis de proposer des améliorations ou solutions.

Cursus en cours d'évaluation :

FLSH - Master en études muséales (évaluation achevée)
- Pilier de master en sciences humaines et sociales
- Pilier de bachelor en langue et littérature anglaises

FD - Master en droit

FSE - Bachelor en sciences économiques

5. Information sur l'évaluation des cours

Une démarche générale a été mise en place mais le Secteur Qualité reste ouvert aux demandes particulières. Cependant l'objectif premier de ces évaluations reste constant : elles ont un but formatif, et servent à fournir aux enseignants des éléments d'information potentiellement utiles à l'amélioration de leur enseignement.

Au semestre passé, la FSE a fait la demande d'une démarche particulière adaptée à ses besoins. Des questions obligatoires ont été ajoutées aux questionnaires adressés aux étudiants et un bilan de l'évaluation des cours en FSE a été transmis au doyen.

A la fin de chaque semestre, un bilan est déposé sur le site internet UniNE (pages du Secteur Qualité). S'agissant des cours évalués comme « insuffisants », J.-F. Perret prend contact avec les enseignants concernés.

M. Walter fait remarquer qu'il n'y a pas d'évaluation de la formation doctorale.

Publication des résultats

Le problème soulevé notamment par K. Stoffel est que les résultats de l'UniNE, comparés aux résultats des autres universités au niveau mondial, sont plutôt mauvais. Ces données demandent davantage d'explications et ne devraient pas être publiées sur le site internet. La satisfaction des étudiants est calculée par rapport aux nombres de réponses, ce qui a pour effet qu'un seul cours comprenant beaucoup d'étudiants peut fortement tirer la moyenne générale vers le bas.

Il convient aussi de relever que les questions sont choisies par les enseignants et qu'elles portent justement sur les aspects qui pourraient poser problème. L'intérêt de ce questionnaire consiste donc dans les résultats individuels que chaque enseignant obtient, et non dans les statistiques que l'on peut tirer de l'ensemble des résultats.

Il n'est pas possible d'être pertinent sur le plan de la comparaison internationale et en même temps de faire un travail utile pour les enseignants.

Décision de la Commission : pour l'instant, les résultats des évaluations ne seront plus publiés sur le site internet de l'UniNE. Une communication des résultats pourrait cependant être envisagée, mais sous une autre forme, dont il conviendra de discuter plus longuement lors d'une prochaine séance.

6. Information sur la répartition des overheads du FNS

Claire Jaquier présente les chiffres et propose de faire un bilan après 2 ou 3 exercices. Les facultés font des demandes en rapport avec le budget qui leur a été alloué ; le système semble donc bien marcher.

M. Kropf souhaiterait savoir si le système adopté correspond aux demandes effectives. Il lui semble en effet que la répartition n'est pas appropriée à la Faculté des sciences, alors qu'elle devrait correspondre à ses besoins.

Mme Jaquier informera la commission Qualis de la distribution des fonds effectivement attribués par faculté, et elle transmettra au rectorat l'idée de revoir cette répartition en fonction des besoins des facultés.

7. Plagiat

Une séance entre le rectorat et les doyens a permis de déterminer que chaque faculté mettrait sur pied un document adapté à ses besoins. La Faculté de droit a déjà élaboré un tel document, qui

servira de base à M. Terrier et Mme Bertschi pour préparer un document général dans lequel les éléments suivants seront traités : définition du plagiat, prévention, sanctions, logiciels de détection.

Logiciel de détection : En Faculté de droit, le principe de l'achat d'un tel logiciel a été accepté à l'unanimité car il y a un réel besoin.

Détection lors de traduction : Mme Dal Zotto déclare qu'en Suède, les logiciels utilisés permettent aussi de détecter les plagiat sur des textes traduits.

Responsabilités : Il s'agira de déterminer qui se chargera de faire les contrôles.

Prévention et information : Pour beaucoup d'étudiants et de collaborateurs, la définition du plagiat n'est pas encore claire, c'est pourquoi une information claire et complète s'avère indispensable, sur le plagiat lui-même et ses conséquences.

8. Divers

Enquête auprès des nouveaux diplômés : Bernard Zuppinger a souhaité faire une telle enquête l'année passée et s'est adressé au Secteur Qualité pour mener à bien cette mission. Celle-ci va être renouvelée cette année en début de semestre. Sur demande de Mme Voillat, les informations relatives à cette enquête seront communiquées aux responsables de promotion dans les facultés.

A 15h50, la séance est levée.